



**LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL**  
**COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE**  
**SAISON 2025-2026**



## BON A SAVOIR N° 11

### Article 46 – Sanctions financières

#### Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :

- Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1 : 400 €
- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
- Championnat Régional 1 : 180 €
- Championnat Régional 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 : 120 €
- Championnat Régional 1 Féminins : 120 €
- Championnat Régional 1 Futsal : 120 €

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 28 février.

**Au 15 juin** les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du **nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs**.

Yannick DANDRELLE  
Secrétaire de la CRSA

Marc HOOG  
Président de la CRSA